



DÉPARTEMENT  
Calvados

COMMUNE  
Souffrerie en Bocage/Intercom de la Vierge  
au Noûveau

## Registre de concertation du public

Cocher le case correspondante

- Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Soils (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Objet : Élaboration du P.L.U. de Souffrerie  
en Bocage et abrogation des cartes  
communales des communes déléguées de  
Boullieu, la Favière-Maury, le Reculey,  
Sainte-Marie-Laumont et le Tourneur

Lieu de la concertation : **Mairie Déléguée de**  
**Saint Martin des Besses**





## OBSERVATIONS DU PUBLIC

11/03/21

1) Monsieur Roger TERIKOTUA  
 Le Collinet 14 350 Mont-Bertrand Sculcuere en Bocage  
 propriétaire de la parcelle Z 18 attenante au Bourg de  
 Mont-Bertrand avec les réseaux nécessaires (Géolocal des eaux,  
 Analyse d'accordement électrique et réserve incendie)  
 souhaite vendre cette parcelle en terrain à bâtir,  
 (à l'étranger)

Au début de la mise en place du PLU, avec ma femme  
 nous n'avions pas pris cette décision; mais en réalisant  
 nos ambitions que le Bourg s'étende pour accueillir  
 des habitants plus jeunes avec des enfants pour  
 maintenir la vie de notre petite commune très  
 facile d'accès pour le travail grâce à la B4  
 à 2 km.

+ 3 pages Annexes N° 1-1, 1-2 et 1-3 <sup>130</sup>  
 le CA B4

2) Monsieur Alain Ballon, 31 rue Gustave  
 Plaubert, Argennes 14 370  
 documents Annexes 1-1 et 1-2 le CA B4

En-joint 2 documents écrits à l'attention de  
 la mairie de St Leger et de Bony Bocage.  
 Le but est de faire figurer le Moulin de la  
 Pluyère comme étant monument historique, figure  
 afin de le faire apparaître sur le P.L.U. Voir  
 documents joints

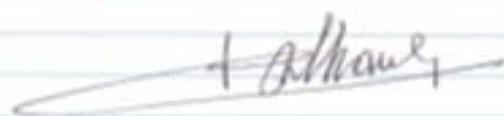
Ballon

\* Communauté de communes  
 de Sculcuere en Bocage

Monsieur COULBRANT Bernard 9 Rue des Arisiers

14350 LE BENY-BOUCAGE SOULLEVRE en Bocage.

Pour l'activité de feu d'artifice dont le dépôt se trouve sur les parcelles 13 et 107 il n'est pas possible de construire un local de gardiennage sur le site pyrotechnique pour des raisons de sécurité. Il est donc indispensable de pouvoir construire un logement de gardiennage en face du site de l'autre côté de la route sur la parcelle n° 8 ce qui permettra l'agrandissement de l'entreprise et création d'emploi.



Fait de la Préfecture le 12/11/2014

Le 

M<sup>r</sup> Martin Eric propriétaire au 3 rue des Marionnettes  
à Saint Nabor des Basses porte relation d'un emprise  
sur son terrain parcelle N° 629 Section AB N° 321 qui  
n'est pas normalement prévue sur cette parcelle mais  
sur la parcelle 629 Section CK N° 80 sur le doute du  
Parcours, emprise qui était déjà prévue à cet endroit sur  
l'ancien PLU de Emprise d'urbanisme sur le terrain qui  
appartient au même propriétaire que la zone a continué  
Veuillez tenir compte de cette remarque  
cordialement E.N.

le 11.05.2021



Annexe P-1

Département  
CALVADOS  
Commune  
SOULLE-LAURE EN BOISSE

Section : 2E  
Feuille : 641 25 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle publiée : 1/2000  
Date d'édition : 2009/02/11  
(Folios 10414 et 10415)  
Coordonnées de projection : NAD 83/IGN  
20117 Ministère de l'Énergie et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Monsieur ROGER TERORDON  
Terrain 218 La Forge  
1435 Mont-Pantal Souleuvre  
en Boisse

Le plan inséré sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant  
Carré Pôles de Topographie et de Gestion  
Cadastrale  
5, Place Gambetta 14000  
14000 Caen Cedex 1  
tel. 02 31 35 74 00 Fax  
dgc.cnm@dgf.frances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





SYNDICAT DES BRUYÈRES  
Service eau et assainissement  
2, place de la mairie - Le Bény-Bocage  
14150 SOULEUVRE EN BOCAGE  
Tel : 02 31 68 68 34 / Fax : 02 31 68 68 20  
Email : syndicat@eau-bruyeres.fr

Soulevre en Bocage, le 4 mars 2021

Commune de Soulevre en Bocage  
Mairie déléguée de Mont-Bertrand  
MONT-BERTRAND  
14350 SOULEUVRE EN BOCAGE

**Objet :** Renseignements d'urbanisme  
concernant le CU 21K / 0003  
Parcelle ZE 18 - La Forgerie - Mont-Bertrand  
**N/Réf :** 441-2021-002

Madame le Maire,

Suite à votre demande d'avis, visée en référence, j'ai l'honneur de vous indiquer ci-dessous les renseignements concernant la desserte en eau potable et en assainissement collectif de la parcelle visée en objet.

Cette parcelle est :

- Desservie par un réseau d'eau potable public.
- La capacité du réseau pour la desserte de cette parcelle est bonne et suffisante.
- Le diamètre de la canalisation principale est de 50 mm.
- Non desservie par le réseau d'assainissement collectif.
- **Les futurs travaux devront tenir compte de la présence d'une canalisation principale de diamètre 50 mm qui ne pourra pas être déplacée. Toute construction est interdite à moins de 5 mètres de part et d'autre de la canalisation.**

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur Technique

Stéphane LANNIER





11/03/2021


# MONT-BERTRAND - CU 14061 21 K 0003 - analyse raccordement électrique

VAUDORNE Christine <[cvaudorne@sdec-energie.fr](mailto:cvaudorne@sdec-energie.fr)>

mercredi 10 mars 2021 à 09:09 [Répondre](#)

À : [colloc-14@enedis.fr](mailto:colloc-14@enedis.fr), [ndie-urbanisme@enedis.fr](mailto:ndie-urbanisme@enedis.fr)

Cc : [marie.mont-bertrand@wanadoo.fr](mailto:marie.mont-bertrand@wanadoo.fr)

 PROJET ENVISAGE.PDF  
300 Ko

 certifs CU 01406121K0003.pdf  
554 Ko

Bonjour,

Nous avons été sollicités par la commune déléguée de MONT-BERTRAND afin d'analyser le raccordement électrique du projet visé dans le document de certificat d'urbanisme.

Nécessaire à un contact avec la commune déléguée, le projet envisagé sur la parcelle serait la construction d'une habitation.

Après votre première analyse, il s'avère que le projet peut être raccordé par un simple branchements électrique sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis conformément au cahier des charges que nous lui avons transmis par notre avis, merci de nous le faire savoir par retour de mail.

Nous vous remercions l'ensemble du dossier que nous avons reçu et nous faisons le soin de répondre à la sollicitation en charge de l'urbanisme que nous mettons en copie.



Cordialement,

**Christine VAUDORNE**

Assistante technique du service Expertise des Réseaux  
Service Départemental d'Énergie de Calvados

Tel. 02 31 94 92 74

[cvaudorne@sedec.fr](mailto:cvaudorne@sedec.fr) - [marie.colloc@enedis.fr](mailto:marie.colloc@enedis.fr) - [ndie@enedis.fr](mailto:ndie@enedis.fr)



[@SEDEC14](https://twitter.com/SEDEC14)



[facebook.com/sedec14](https://www.facebook.com/sedec14)



LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE  
DANS LE CALVADOS

Le SEDEC est un établissement public local créé par le décret n° 2007-1040 du 11 juillet 2007. Il a pour objet de garantir la continuité et la sécurité de l'approvisionnement en énergie électrique dans le département de Calvados. Ses attributions sont définies par le décret n° 2007-1040 du 11 juillet 2007 et le décret n° 2007-1041 du 11 juillet 2007.

Avenue Observation 8-1

Alain Ballon  
37 rue Gustave Flaubert  
14370.  
Téléphone : 06 22 36 34 28.

11/03/2021

Monsieur le Maire de Le Tourneur.

Monsieur le Maire de Souleuvre-en-Bocage.

Objet : inscription d'un Moulin Patrimonial.

Messieurs,

Propriétaire du Moulin de la Flagère, situé sur la commune de Le Tourneur, parcelle ZE n° 15 pour l'étang, n°16 pour le pré templier et n°17 pour le moulin. Je souhaite attirer votre attention sur les prévisions de l'Article L 151-19 du Code de l'Urbanisme (PLU ou PLUR).

Il résulte en effet de ce texte que « Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeuble bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural, et définir le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation, leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres ».

Afin d'assurer la protection immédiate et à long terme du patrimoine bâti et du site que constitue notre moulin de la Flagère, ainsi que ses ouvrages annexes : canal d'aménée, canal de décharge, vannages, étang de 2100m<sup>2</sup>, bief et canal de fuite. Il me semble qu'il pourrait être intéressant pour la commune, à l'occasion de l'élaboration du « PLU » ou d'une prochaine révision, d'en prévoir l'identification au titre de l'article L 151-19 du code de l'Urbanisme.

A cet effet, je me tiens à votre disposition, afin d'élaborer une notice d'information, relative à l'historique du site et de ses ouvrages, à leur intérêt patrimonial, architectural, paysager, et je me permettrai de reprendre contact avec vos services très prochainement.


Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire Monsieur le Maire du Tourneur, et Monsieur le Président de la communauté de communes de « Souleuvre-en-Bocage », l'expression de mes salutations distinguées et bien dévouées.

M et Madame Ballon.



NB : Ce moulin à eau est du XI siècle, et fut offert aux templiers de la commanderie de Courval en 1140.

Copie faite à la FFAM et à L'ARAM.

 remis le 11/03/2021  
à la salle Jean  
Madeline. à St Martin

Annexe Observation 1-2

Alain Ballon  
37 rue Gustave Flaubert  
14370.  
Téléphone : 06 22 36 34 28.

11/03/2021

Monsieur le Maire de Le Tourneur.

Monsieur le Maire de Souleuvre-en-Bocage.

Objet : Inscription d'un Moulin Patrimonial.

Messieurs,

Propriétaire du Moulin de la Flagère, situé sur la commune de Le Tourneur, parcelle ZE n° 15 pour l'étang, n°16 pour le pré templier et n°17 pour le moulin. Je souhaite attirer votre attention sur les prévisions de l'Article L 151-19 du Code de l'Urbanisme (PLU ou PLUI).

Il résulte en effet de ce texte que « Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeuble bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural, et définir le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation, leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à « l'article L 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres ».

Afin d'assurer la protection immédiate et à long terme du patrimoine bâti et du site que constitue notre moulin de la Flagère, ainsi que ses ouvrages annexes : canal d'amenée, canal de décharge, vannages, étang de 2100m<sup>2</sup>, bief et canal de fuite. Il me semble qu'il pourrait être intéressant pour la commune, à l'occasion de l'élaboration du « PLU » ou d'une prochaine révision, d'en prévoir l'identification au titre de l'article L 151-19 du code de l'Urbanisme.

A cet effet, je me tiens à votre disposition, afin d'élaborer une notice d'information, relative à l'historique du site et de ses ouvrages, à leur intérêt patrimonial, architectural, paysager, et je me permettrai de reprendre contact avec vos services très prochainement.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire Monsieur le Maire du Tourneur, et Monsieur le Président de la communauté de communes de « Souleuvre-en-Bocage », l'expression de mes salutations distinguées et bien dévouées.

M et Madame Ballon.



NB : Ce moulin à eau est du XI siècle, et fut offert aux templiers de la commanderie de Courval en 1140.

Copie faite à la FFAM et à L'ARAM.

remis le 11/03/2021

à la salle Jean Macé  
à St Martin-des-Besaces





Besoulev - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang  
La Graverie - Le Bény-Bocage - Maloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet  
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces - Saint-  
Martin-Dos - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

Annexe 4-1

COMMUNE  
de  
**SOULEUVRE-en-BOCAGE**  
2 Place de la Mairie  
**LE BENY BOCAGE**  
14350

Le 4 février 2021

Monsieur le Président  
de l'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU  
20 RUE d'AIGNEAUX  
VIRE  
14500 VIRE NORMANDIE

Viref : PLU DE SOULEUVRE EN BOCAGE  
Objet : AVIS PPA

Monsieur le Président,

En tant que Personnes Publiques associées consultées au titre du Code de l'urbanisme, la Commune de Souleuvre en Bocage émet un avis favorable à son projet de PLU arrêté.

Cependant, deux erreurs matérielles ont été constatées, la commune de Souleuvre en Bocage demande d'apporter les corrections suivantes :

1/ sur le secteur de Saint Martin des Besaces « Le Bourg »

L'emplacement réservé sur la parcelle 629 section AB N°321 sur la partie droite du terrain classée en zone Ub n'est pas positionné au bon endroit, il doit être mentionné sur la parcelle 629 section ZK N°80, à droite du lavoir, destiné à constituer l'accès à la future zone 1AU (ci-joint annexe N°1)

2/ sur le secteur de la Graverie « Le Bourg »

La parcelle cadastrée 317 section AB N°0074 est classée à tort dans une zone constructible à l'arrêt du PLU, cette parcelle est située dans une zone humide et sans accès à la voie publique (ci-joint annexe N°2)

Vous remerciant à l'avance de l'intérêt porté à ce dossier

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Monsieur Le Maire,  
A. DECLOMESNIL

## Annexe 1 / plan - secteur SAINT MARTIN DES BESACES

**AVANT CORRECTION**



*Emplacement réservé à tort  
pour créer un accès*

**APRES CORRECTION**



*Emplacement réservé modifié  
pour créer un accès à la zone 1AU*



La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet  
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces - Saint-  
Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaise - Le Tourneur

## **Annexe 2 / plan - secteur LA GRAVERIE**

**AVANT CORRECTION**

*Parcelle classée en zone U constructible*



**APRES CORRECTION**

*Parcelle non constructible*

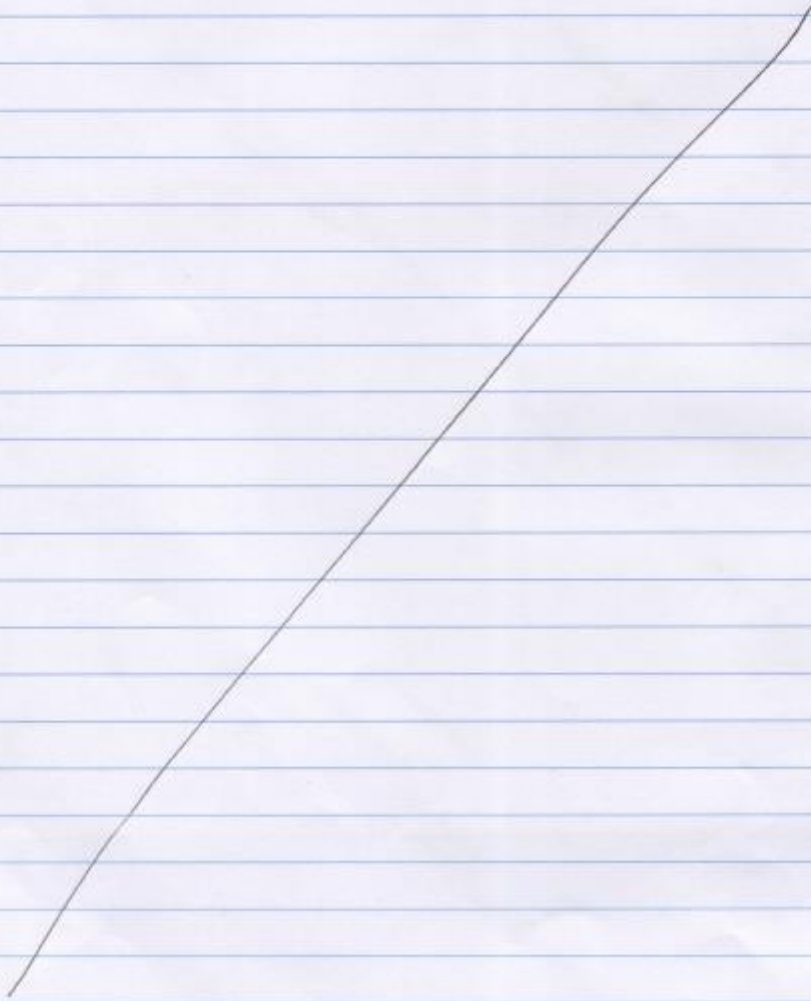


2, place de la mairie - Le Bény-Bocage 14350 Souleuvre en Bocage - Tél 02.31.09.04.54 - Fax 02.31.67.89.37  
Mail : [accueil@souleuvreinbocage.fr](mailto:accueil@souleuvreinbocage.fr) - site internet : [souleuvreinbocage.fr](http://souleuvreinbocage.fr)

Parcelle 122 sur la commune déléguée de  
ST OVEN des BESTLES : Il existe un accès par  
le lotissement qui conviendrait parfaitement pour faire  
une extension du lotissement. Ce qui éviterait que des  
matériels et engins agricoles ne passent dans le lotissement

SUZANNE LAURENT (06-31-60-38-94)

L. Joyanne



mt

⑥ Il est fortement regrettable de ne plus demander de  
déclaration de travaux pour clôturer et protéger cela  
risque de ne plus avoir l'emplacement réservé des 25m<sup>2</sup> CSX  
pour stationnement sur voie privée et pourrait entraîner des  
conflits.

François Dantin Maire délégué

le 01/04/2021



Registre claturé le 09/04/2021 à 16h  
par le C.F.  
11 pages. 6 observations.  
